

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 octobre 2011**

**CP 11/10-08**

*L'an deux mil onze, le 24 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : /*

*M. Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général et Président de Tarn-et-Garonne Habitat n'a pas participé au vote.*

**TARN ET GARONNE HABITAT**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS  
POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS**

---

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destiné à financer des travaux de réhabilitation sur son parc existant dans le cadre du protocole CGLLS 2007/2011, cosigné par l'Etat et le Conseil Général.

Les plans de financement de ces opérations entraînent pour Tarn et Garonne Habitat le recours à un montant prévisionnel d'emprunt de 1 651 000 € sur la période 2007-2011. Afin de réduire le nombre de contrats de prêts, Tarn et Garonne Habitat souhaite réaliser un contrat annuel pour l'ensemble des communes concernées et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % de la part du Conseil Général.

Le programme de travaux à réaliser pour cette 3ème tranche de réhabilitation concerne les communes suivantes : Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Caussade, Grisolles, Léojac, Montauban, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Orgueil, Saint-Aignan, Valence d'Agen.

Le plan de financement prévisionnel pour cette 3ème tranche, d'un montant global de 1 877 935 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC	227 231,00 €
* Subvention Palulos	711 737,00 €
* Fonds propres	938 967,00 €
<b>Total</b>	<b>1 877 935,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 227 231 €.

Les conditions actuelles de ce prêt réhabilitation à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt Réhabilitation</b>	
- Montant	227 231,00 €
- Montant de la garantie	227 231,00 €
- Echéances	annuelles
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Durée	20 ans
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 227 231 €, soit 100 % du montant de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour la 3ème tranche de réhabilitation de logements dans les communes de Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin, Caussade, Grisolles, Léojac, Montauban, Montpezat-de-Quercy, Montricoux, Nègrepelisse, Orgueil, Saint-Aignan et Valence d'Agen, la garantie du département pour un montant de 227 231 €, soit 100 % du montant de l'emprunt souscrit sur une durée de 20 ans au taux annuel de progressivité de 0 % à 0,50 % ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

*Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat qui n'a pas participé au vote.*

Le Président,